



Panne sur la vente d'un véhicule d'occasion

Par **viken26_old**, le **17/08/2007** à **16:48**

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule Smart for two année 2001 le 31 Juillet 2007, le 13 Août dernier j'ai reçu un courrier recommandé m'informant de la panne moteur de ce véhicule. L'acheteur me demande soit de régler les frais de réparation, soit l'annulation de la vente du véhicule sous peine de saisir les tribunaux.

Mon véhicule était en parfait état lors de la vente, et je ne sais donc pas quels sont mes droits dans cette situation?

Merci d'avance, Cordialement, Jérémie.
0618977295